



UN SERVICE DE

collecte des encombrants à votre domicile

Nouveau
dès le 1^{er} mars 2022

PROPOSÉ PAR mmH
pour les locataires de mmH
résidant à Tomblaine

“
Ayez le bon réflexe et
contactez notre partenaire,
l'association **RECIPROCITÉ**
”



Interventions réalisées
dans le respect d'un
strict protocole sanitaire

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

1 Les bénéficiaires de ce service sont les **locataires de meurthe & moselle HABITAT** résidant à Tomblaine

Pour les copropriétés situées 25-25 bis et 33-33 bis rue de la Paix et 7-9-11-13 rue Jules Guesde, le service est exclusivement réservé aux locataires de mmH

2 Une collecte d'encombrants, **limitée aux objets volumineux**, sur rendez-vous : meubles, électroménagers (6 m³ maximum par passage et par logement, dans la limite de **2 passages par mois**).



Ne pourront être collectés les produits dits « dangereux » ou nécessitant un traitement spécifique : bouteille de gaz, déchets de chantier, huile de vidange, pneus, batteries...



3 Une contribution vous sera demandée, par passage. La somme sera prélevée en plus du loyer courant et apparaîtra sur un prochain avis d'échéance.

	Sans démontage	Avec démontage
Collecte inférieure ou égale à 1 m ³	2€	4€
Collecte supérieure à 1 m ³ et inférieure ou égale à 3 m ³	4€	8€
Collecte supérieure à 3 m ³ et inférieure ou égale à 6 m ³ (*)	8€	16€

(*) Au-delà du 6^{ème} m³, RECIPROCITE pourra vous proposer un devis. En cas d'acceptation de votre part, vous devrez vous acquitter de la facture correspondante auprès de l'association.

COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE ?

1

Contactez par téléphone l'association RECIPROCITE au 06 48 95 12 67

pour l'enregistrement de votre demande.

L'association dispose de 24 heures pour vous rappeler et fixer un rendez-vous avec vous. Elle interviendra sous 3 jours (ouvrés), du lundi au vendredi, à votre domicile pour l'enlèvement des encombrants dont la liste aura été fixée le jour de l'enregistrement de votre demande.

2

Le jour de l'intervention à votre domicile

2 agents de l'association RECIPROCITE interviennent à votre domicile. Votre présence est obligatoire. Les objets devant être évacués doivent être préalablement vidés et débranchés (voire démontés si vous n'avez pas choisi l'option démontage).

Une fois collectés, les objets enlevés sont évacués en déchetterie.



ATTENTION : en cas d'indisponibilité, l'association RECIPROCITE doit être avertie au moins 24h avant le rendez-vous fixé. Sans annulation dans ce délai ou en cas d'absence du demandeur à son domicile au moment de l'intervention, la prestation sera facturée.

Qui est RECIPROCITE, notre partenaire ?

RECIPROCITE (REseau Citoyen des PROfessionnels de la CITE) est une association d'insertion basée à Nancy, à but non lucratif. Ses activités, créatrices d'emploi, apportent une réponse aux besoins exprimés par les collectivités et les entreprises. Ses services constituent, un support de retour à l'emploi ; elles sont couplées à un accompagnement socio-professionnel individuel dont bénéficie chacun des salariés.

BON À SAVOIR :

pour vous débarrasser gratuitement de vos encombrants, vous pouvez :



Vous rendre dans la déchetterie la plus proche de chez vous : les objets volumineux (meubles, électroménagers...) doivent prioritairement être déposés en déchetterie.

Si vous ne disposez pas d'une carte d'accès, vous pouvez en faire la demande auprès de la **Métropole du Grand Nancy** - Direction Déchets Ménagers :

par courrier : 24-22 Viaduc Kennedy 54000 Nancy

par internet : <https://formulaire.demarches.g-ny.eu/collecte-et-tri-d-dechets/carte-2-dechetterie/>

La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois vous sera demandée

Pour plus d'informations concernant l'obtention d'une carte d'accès en déchetterie et les déchetteries à votre disposition, veuillez contacter la Direction Déchets Ménagers de la Métropole du Grand Nancy au 03 83 91 83 56



Faire reprendre gratuitement votre ancien appareil lors de l'achat d'un neuf (reprise lors de la livraison).



Céder gracieusement à des structures d'insertion pour la récupération et le réemploi.



Les dépôts sauvages sont interdits par la loi et sont passibles d'une amende.

Depuis la loi du 15 juillet 1975, il est interdit de se débarrasser de ses objets encombrants :

- Sur un trottoir, dans la rue,
- Dans un jardin,
- Au pied de votre immeuble ou dans le hall,
- Au coin d'un bois ou dans une rivière...

Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre agence de proximité mmH située 2, rue Jean-Philippe Rameau à Jarville.
Téléphone : 03 83 58 45 85



PARCE QUE VOUS SATISFAIRE EST NOTRE PRIORITÉ !



UN SERVICE DE

collecte des encombrants à votre domicile

Nouveau
dès le 1^{er} mars 2022

PROPOSÉ PAR mmH
pour les locataires de mmH
résidant à Malzéville

“
Ayez le bon réflexe et
contactez notre partenaire,
l'association **RECIPROCITÉ**
”



Interventions réalisées
dans le respect d'un
strict protocole sanitaire

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

1 Les bénéficiaires de ce service sont les **locataires de meurthe & moselle HABITAT** résidant à Malzéville

Pour la copropriété située 02-03-04 Square Grandjean,
le service est exclusivement réservé aux locataires de mmH

2 Une collecte d'encombrants, **limitée aux objets volumineux**, sur rendez-vous : meubles, électroménagers (6 m³ maximum par passage et par logement, dans la limite de **2 passages par mois**).



Ne pourront être collectés les produits dits « dangereux » ou nécessitant un traitement spécifique : bouteille de gaz, déchets de chantier, huile de vidange, pneus, batteries...



3 Une contribution vous sera demandée, par passage. La somme sera prélevée en plus du loyer courant et apparaîtra sur un prochain avis d'échéance.

	Sans démontage	Avec démontage
Collecte inférieure ou égale à 1 m ³	2€	4€
Collecte supérieure à 1 m ³ et inférieure ou égale à 3 m ³	4€	8€
Collecte supérieure à 3 m ³ et inférieure ou égale à 6 m ³ (*)	8€	16€

(*) Au-delà du 6^{ème} m³, RECIPROCITE pourra vous proposer un devis. En cas d'acceptation de votre part, vous devrez vous acquitter de la facture correspondante auprès de l'association.

COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE ?

1

Contact par téléphone l'association RECIPROCITE au 06 48 95 12 67

pour l'enregistrement de votre demande.

L'association dispose de 24 heures pour vous rappeler et fixer un rendez-vous avec vous. Elle interviendra sous 3 jours (ouvrés), du lundi au vendredi, à votre domicile pour l'enlèvement des encombrants dont la liste aura été fixée le jour de l'enregistrement de votre demande.

2

Le jour de l'intervention à votre domicile

2 agents de l'association RECIPROCITE interviennent à votre domicile. Votre présence est obligatoire. Les objets devant être évacués doivent être préalablement vidés et débranchés (voire démontés si vous n'avez pas choisi l'option démontage).

Une fois collectés, les objets enlevés sont évacués en déchetterie.



ATTENTION : en cas d'indisponibilité, l'association RECIPROCITE doit être avertie au moins 24h avant le rendez-vous fixé. Sans annulation dans ce délai ou en cas d'absence du demandeur à son domicile au moment de l'intervention, la prestation sera facturée.

Qui est RECIPROCITE, notre partenaire ?

RECIPROCITE (REseau Citoyen des PROfessionnels de la CITE) est une association d'insertion basée à Nancy, à but non lucratif. Ses activités, créatrices d'emploi, apportent une réponse aux besoins exprimés par les collectivités et les entreprises. Ses services constituent, un support de retour à l'emploi ; elles sont couplées à un accompagnement socio-professionnel individuel dont bénéficie chacun des salariés.

BON À SAVOIR :

pour vous débarrasser gratuitement de vos encombrants, vous pouvez :



Vous rendre dans la déchetterie la plus proche de chez vous : les objets volumineux (meubles, électroménagers...) doivent prioritairement être déposés en déchetterie.

Si vous ne disposez pas d'une carte d'accès, vous pouvez en faire la demande auprès de la **Métropole du Grand Nancy** - Direction Déchets Ménagers :

par courrier : 24-22 Viaduc Kennedy 54000 Nancy

par internet : <https://formulaire.demarches.g-ny.eu/collecte-et-tri-d-dechets/carte-2-dechetterie/>

La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois vous sera demandée

Pour plus d'informations concernant l'obtention d'une carte d'accès en déchetterie et les déchetteries à votre disposition, veuillez contacter la Direction Déchets Ménagers de la Métropole du Grand Nancy au 03 83 91 83 56



Faire reprendre gratuitement votre ancien appareil lors de l'achat d'un neuf (reprise lors de la livraison).



Céder gracieusement à des structures d'insertion pour la récupération et le réemploi.



Les dépôts sauvages sont interdits par la loi et sont passibles d'une amende.

Depuis la loi du 15 juillet 1975, il est interdit de se débarrasser de ses objets encombrants :

- Sur un trottoir, dans la rue,
- Dans un jardin,
- Au pied de votre immeuble ou dans le hall,
- Au coin d'un bois ou dans une rivière...

Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre agence de proximité mmH située 1, rue du Madon à Maxéville.

Téléphone : 03 83 95 84 84



PARCE QUE VOUS SATISFAIRE EST NOTRE PRIORITÉ !